

139/140

REVUE D'ÉCONOMIE FINANCIÈRE

REVUE TRIMESTRIELLE
DE L'ASSOCIATION D'ÉCONOMIE
FINANCIÈRE, N° 139/140
3^e et 4^e TRIMESTRES 2020

NUMÉRO
SPÉCIAL

L'ÉCONOMIE, LA FINANCE
ET L'ASSURANCE
APRÈS LA COVID-19

Risques
Les cahiers de l'assurance

ASSOCIATION D'ÉCONOMIE FINANCIÈRE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée le 11 mai 1987 (J.O. du 3 juin 1987)

Siège social : 56, rue de Lille, 75007 Paris.

MEMBRES

Membres : Agence française de développement, Association française de la gestion financière, Amundi, Autorité des marchés financiers, Autorité des normes comptables, Autorité marocaine du marché des capitaux, Axa, Banque de France, Banque Delubac & Cie, Banque européenne d'investissement, Barclays, BlackRock, BNP Paribas, Bouygues, Bredin Prat, Candriam, Citi, CNP Assurances, Covea, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Deutsche bank, Direction générale du Trésor, Fédération bancaire française, Goldman Sachs Paris Inc. & Cie, Groupe Caisse des Dépôts, HSBC, Idinvest, Kepler Corporate Finance, La Banque Postale, Lazard Frères, Morgan Stanley, Natixis, Paris Europlace, Scor, Société Générale, UniCredit.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Robert Ophèle, *Président, Autorité des marchés financiers*

Membres de droit : Autorité des marchés financiers, Banque de France,
Direction générale du Trésor, Groupe Caisse des Dépôts.

Membres administrateurs : Amundi, Association française de la gestion financière, Axa, Bouygues, Bredin Prat, Covea, Fédération bancaire française, HSBC, La Banque Postale, Morgan Stanley.

Délégué général de l'Association : Sylvain de Forges

Trésorier de l'Association : Olivier Bailly

CONSEIL D'ORIENTATION

Présidents d'honneur

Jean-Claude Trichet, Christian Noyer

Président : François Villeroy de Galhau, *Gouverneur, Banque de France*

Jean-Pascal Beaufret, *Managing director, Goldman Sachs Paris*

Afif Chelbi, *Président honoraire, Conseil d'analyses économiques tunisien*

Benoît Cœuré, *Member of the Executive Board, Banque centrale européenne*

Ambroise Fayolle, *Vice-Président, Banque européenne d'investissement*

Bernard Gainnier, *Président, PwC France*

Antoine Gosset-Grainville, *Avocat à la Cour, BDGS Associés*

Olivier Guersent, *Directeur général, COMP-UE*

Nezha Hayat, *Présidente, Autorité marocaine du marché des capitaux*

Hans-Helmut Kotz, *CFS, Université Goethe, Francfort*

Eric Lombard, *Directeur général, Groupe Caisse des Dépôts*

Pascal Grangé, *Directeur financier, Bouygues*

Robert Ophèle, *Président, Autorité des marchés financiers*

Alain Papiasse, *Chairman CIB, BNP Paribas*

Olivier Pastré, *Conseiller scientifique REF ; Professeur émérite, Paris 8*

Patricia Plas, *Directrice des Affaires publiques et des Relations institutionnelles, Axa*

Emmanuel Moulin, *Directeur général, Direction générale du Trésor*

Rémy Rioux, *Directeur général, Agence française de développement*

Patrick Soulard, *Directeur général, Unicredit*

Augustin de Romanet, *Président, Paris Europlace*

Jean-Luc Tavernier, *Directeur général, Insee*

Didier Valet, *Vice-Président Industrie, Institut Louis Bachelier*

Claire Waysand, *Directrice générale adjointe, Engie*

Les membres du Conseil d'administration sont invités à participer au Conseil d'orientation.

QUELQUES ENSEIGNEMENTS DE L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LE SECTEUR DE L'ASSURANCE

Marie-Doha Besancenot

Directrice marque et communication, Allianz France

Corinne Cipièrre

Directrice générale, AGCS région Méditerranée et Afrique

■ En 2020, peu nombreux sont les secteurs économiques qui n'ont eu à repenser leur rôle et leurs mécanismes d'actions pour faire face à une succession de crises sans précédent, tant dans leur ampleur, que dans leur simultanéité ou encore leur nature. Le secteur de l'assurance n'échappe pas à cette règle, bien au contraire. En tant qu'acteur incontournable du plan de relance économique, et dans son rôle « d'absorbeur de chocs », l'assureur se retrouve devant une double responsabilité : accompagner ses clients avec des indemnisations justes et un service de qualité, et affiner sa capacité de prédiction en apportant des solutions nouvelles à des risques en constante évolution.

La définition de l'assurance dans le Larousse stipule qu'il s'agit d'un « contrat par lequel l'assureur s'engage à indemniser l'assuré, moyennant une prime ou une cotisation, de certains risques ou sinistres éventuels ». Il y est également précisé que l'assurance repose sur trois notions : la mutualisation des risques, l'utilisation des lois statistiques pour la détermination des primes et le recours à la réassurance quand les capacités de couverture du marché direct sont dépassées.

C'est un bon point de départ... mais cela explicite peu le rôle de l'assurance, plus particulièrement en période de crise. A cet égard, la devise historique du Lloyd's est plus éclairante, car elle fait émerger la

■ *SOME LESSONS FROM THE IMPACT OF COVID-19 ON THE INSURANCE SECTOR*

In 2020, most industries have had to rethink not only their role, but also what mechanisms to implement to withstand an unprecedented succession of severe, worldwide, and unknown crises. As a key player of the economic recovery plan, expected to 'absorb shocks', the insurance industry is facing a double responsibility: supporting its clients in these trying times with an appropriate level of indemnification and quality of services, while having to enhance its prediction capabilities, in order to bring new solutions to an ever-changing risk environment.

notion d'« infortune » : « *The contribution of the many to the misfortunes of the few* ». Par essence donc, l'assureur est destiné à intervenir dans un contexte où une crise survient pour l'un de ses assurés – qu'il s'agisse d'un acteur économique ou d'un particulier – qu'il est appelé à accompagner dans l'absorption du choc subi.

Si la gestion de crise est dans l'ADN de l'assureur, son rôle va au-delà : en tant que grand « absorbeur des chocs » de la société, il en assure la capacité de rebond, la résilience et la prospérité de long terme. Par conséquent, on attend de l'assureur qu'il reste fort et solide à travers la crise, que lui ne plie pas tandis qu'il garantit la pérennité des autres acteurs écono-

miques qui traversent les épreuves. Cette relation de l'assureur à la crise, « à contretemps » en quelque sorte, le distingue comme acteur privilégié de régulation des risques et des crises, un rôle qu'il partage avec le premier garant de la protection des citoyens, qui reste l'État.

Quels sont les grands rôles de l'assureur dans une crise ?

Aujourd'hui se pose la question de l'impact pour l'assureur de la survenance d'une crise qui frappe simultanément une large part de son portefeuille : le principe de mutualisation peut-il toujours fonctionner ? Qu'il s'agisse d'événements naturels ou d'autres types de sinistres (rappels produits, interruption de la chaîne d'approvisionnement, etc.), cette potentielle propagation, dans une crise « classique », est souvent cantonnée soit à une zone géographique, soit à un secteur d'activité. Mais l'évolution du monde (de plus en plus interconnecté), l'apparition de nouveaux risques comme le cyber ou une pandémie mondiale font voler en éclats ces frontières qui préservaient encore une certaine forme de mutualisation.

La France vient de connaître une succession de trois grandes crises exceptionnelles par leur ampleur et leur nature : une vague d'attentats meurtriers, l'émergence de mouvements de désobéissance civile, comme Extinction Rebellion ou les manifestations du mouvement des gilets jaunes ; enfin, l'apparition d'une épidémie mondiale de Covid-19 en l'absence de vaccin.

Ces nouvelles crises, inflammables, portées par des réalités sociales multiples, sont qualifiées de « politiques, sociales, systémiques... » au point que pouvoirs publics, assureurs et réassureurs s'interrogent sur la part qui revient à chacun. On peut tenter de dégager les grands rôles de l'assureur en temps de crise et leurs implications : créer de la résilience, accompagner les assurés sur le terrain et soutenir la relance en insufflant la confiance.

■ Le premier rôle immuable de l'assureur

Le premier rôle immuable de l'assureur reste de garantir la résilience de la société. Il a vocation à absorber les chocs subis par les acteurs économiques et les particuliers et à créer une forme de stabilité de l'économie réelle face à la volatilité et à l'ampleur d'une crise. On peut penser à l'incendie en 2017 de l'usine Recticel en République tchèque, fournisseur unique de plusieurs constructeurs et équipementiers automobiles en Europe et qui a mis quasiment tout le secteur à l'arrêt, créant des pertes de chiffres d'affaires très significatives. Dans ce contexte, le support des assureurs a permis à la fois de financer des schémas de reprise d'activité via le paiement d'acomptes et de compenser – au moins partiellement – les pertes subies, contribuant ainsi à la résilience de cette industrie.

Afin de garantir cette stabilité, il est donc dans « l'ADN » de l'assureur de se maintenir en bonne santé afin d'être au rendez-vous des attentes de ses clients lorsque la crise survient. Ce principe est ancré dans la réglementation, renforcé depuis la crise financière de 2008, et surveillé de près par le régulateur. Cette solidité financière s'organise individuellement au sein de chaque groupe – par ses choix de tarification du risque, par ses décisions de provisionnement – ; autant de décisions actuarielles clés pour tous les métiers de l'assurance, qui assurent la promesse de durabilité de l'assureur.

■ Le deuxième rôle immuable de l'assureur

Le deuxième rôle immuable est d'assurer une indemnisation juste des préjudices et un accompagnement réactif sur le terrain, auprès de chaque client, pour leur rendre les aléas de la vie le moins impactant possible. Concrètement, cela passe par une vraie proximité locale avec les acteurs de l'économie réelle, un service personnalisé et une multitude de services destinés à libérer les personnes des conséquences de la réalisation du risque.

■ Le troisième rôle de l'assureur

Le troisième rôle, moins évident aux yeux des consommateurs mais très identifié des pouvoirs publics, est de soutenir la relance économique post-crise en exerçant notre métier d'investisseur, et contribuer à insuffler la confiance nécessaire pour porter cette relance aux côtés des acteurs publics. Cette mission a encore été mise en lumière très récemment, dès le printemps 2020, avec la création d'un fonds de 1,5 Md€, porté à 2,2 Md€ en octobre 2020, dédié aux investissements dans les PME et ETI d'avenir dans les secteurs de la santé et du tourisme. Soutenu de façon collective par les assureurs et la Caisse des dépôts, ce programme d'intérêt général se veut à la croisée de la relance et de l'innovation. Si son lancement a été en partie occulté dans le débat public par le sujet explosif de la couverture des pertes d'exploitation, il n'en demeure pas moins significatif que l'Etat se soit tourné vers les assureurs à double titre : comme unique secteur cotisant au Fonds national de solidarité (aux côtés de l'Etat et des régions), et comme force d'investissement pour encourager activement des acteurs prometteurs de l'économie.

Cette valorisation post-crise du rôle d'investisseur et de bâtisseur via le financement de projets d'avenir structurants pour les territoires est une incarnation concrète de la raison d'être de certains assureurs comme Allianz : « *We secure your future* ».

Quels enseignements tirer de ces trois grandes crises exceptionnelles ?

■ Apporter des réponses à de nouveaux risques

Le premier enseignement est la nécessité pour les assureurs d'apprendre au fil de l'eau à apporter des réponses à de nouveaux risques, dont certains, de

nature politique et sanitaire, sont systémiques, et appellent une réponse public-privé. C'est ce que font les assureurs en contribuant à inventer une nouvelle couverture CatEx (catastrophes exceptionnelles) en bonne intelligence avec les pouvoirs publics.

Regardons dans le rétroviseur pour dégager les principaux enseignements des crises précédentes.

- La diversité des sources de sinistralité (incendie, événements naturels, cyber) mais une certaine forme de convergence du type de pertes subies : de plus en plus de sinistres donnent d'abord et avant tout lieu à d'importantes pertes d'exploitation (en assurance dommages, le sinistre moyen en pertes d'exploitation est maintenant de 2,4 M\$ US contre 1,75 M\$ US pour les dommages directs). Et parfois, il n'y a pas de dommage direct du tout !

- Une intensité de plus en plus difficile à estimer : 2017 a constitué l'année la plus coûteuse de l'histoire en matière de catastrophes naturelles avec des pertes assurées de 135 Md\$ US. Illustrant s'il en était besoin le problème de Lucrèce tel que décrit par Nassim Nicholas Taleb ⁽¹⁾ : Lucrèce avait écrit que l'idiot croit que la plus haute montagne au monde correspond à la plus haute montagne qu'il ait vue. La plupart de nos *worst-case scenarios* sont basés sur le pire événement qui s'est produit dans le passé. Nassim Nicolas Taleb souligne que ce *worst-case* « historique » est toujours dépassé par le suivant. Ceci s'explique par la complexité et l'interconnexion des chaînes logistiques, l'augmentation significative des actifs immatériels, la concentration des risques (par exemple due au fait que les populations s'établissent de préférence sur les côtes), la spécialisation de certaines zones géographiques sur certaines activités (la Silicon Valley en Californie concentre le cœur des nouvelles technologies mondiales), sans parler des changements climatiques (dont l'influence est encore à définir).

- L'effacement des limites pour certains risques comme le cyber : les ouragans cyber ou « *cyber hurricanes* », une pandémie comme celle que nous sommes en train de vivre, n'ont par définition pas de

barrière géographique ou de limitation à des secteurs d'activité – contrairement aux catastrophes naturelles (limitées à des zones géographiques), à des situations d'interruption de la chaîne d'approvisionnement (limitées à des secteurs d'activité) ou encore à des situations de rappel de produits. Les chiffres donnent le tournis : les Lloyd's estimaient il y a quelques mois que les pertes liées à la Covid-19 pourraient atteindre 110 Md\$ US pour le secteur de l'assurance.

La crise que nous vivons encore aujourd'hui liée à la pandémie de la Covid-19, et dans une moindre ampleur et mesure celle des gilets jaunes, présentent des caractéristiques communes à celles décrites ci-dessus mais aussi des enjeux nouveaux : celui de la durée et de la notion de « fait générateur », comme cela était souligné par Thierry Derez et Laurent Rousseau respectivement lors du débat de la revue *Risques* sur l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur l'économie de l'assurance (2). En effet, les mécanismes de solidarité en place (Gareat ou cat. nat. par exemple) interviennent habituellement pour une durée limitée là où la pandémie se déploie dans une dimension temporelle beaucoup plus longue, que l'on parle de l'événement en tant que tel ou bien de la période nécessaire à un retour « à la normale ». Sur le « fait générateur », les questions soulevées au moment de la manifestation des gilets jaunes s'imposent de manière encore plus exacerbée avec le coronavirus : le fait générateur est-il l'épidémie, la pandémie ou la décision politique ? Laurent Rousseau indiquait ainsi dans le même débat : « La question est donc d'arriver à articuler un peu mieux l'objectivation du sinistre entre l'épidémie et la pandémie, d'objectiver le fait générateur : est-ce un fait politique ? Est-ce la réponse à la crise ou la crise elle-même ? ».

En juin 2020, la Fédération française de l'assurance (FFA) a présenté les conclusions de ses travaux sur un nouveau dispositif de protection des entreprises contre les conséquences économiques d'un événement majeur tel que la Covid-19. Certains des enjeux explicités ci-dessus sont ainsi pris en compte par le dispositif CatEx proposé par les assureurs. Sa vocation serait d'« aider les entreprises assurées à faire face aux cessations ou diminutions significatives d'activité liées

à un événement exceptionnel, telles une pandémie, les suites d'un attentat terroriste, des émeutes ou une catastrophe naturelle. Il pourrait être déclenché à la suite d'une déclaration par l'Etat de fermeture administrative touchant un ensemble d'entreprises pour une durée déterminée et sur une zone géographique donnée. » Elle bénéficierait aux entreprises directement concernées par une obligation de fermeture, mais également en cas de pandémie à celles « victimes par ricochet ».

Le fonctionnement de ce dispositif s'appuierait sur un partenariat public-privé qui s'inspirerait à la fois du régime des catastrophes naturelles et de l'outil Gareat (Gestion de l'assurance et de la réassurance des risques attentats et actes de terrorisme).

■ Comment développer une capacité de prédiction ?

Les « nouvelles crises » issues des « nouveaux risques » remettent en question la capacité de prédiction des assureurs : si « assurer c'est prévoir », que dire de la contribution du secteur de l'assurance à la détection de la crise ? La crise interroge notre capacité à prévoir, prévenir, anticiper, à détecter les signaux faibles et avant-coureurs. Elle interroge notre capacité à les modéliser et à jouer notre rôle de vigie, de lanceur d'alerte vis-à-vis des clients et de la société civile. Pour un métier de la donnée comme l'assurance, cela suscite un questionnement de fond.

■ Revaloriser le rôle de proximité de l'assureur

Enfin, ces crises sociétales entraînent la revalorisation du rôle de proximité de l'assureur, exercé grâce à un ancrage territorial solide et quasi inégalé, une représentation sur tout le territoire, y compris dans des villages désertés par les derniers services publics. Un des effets de la crise est en effet de mettre en lumière les actions concrètes des réseaux commerciaux, véritables partenaires des PME locales sur le terrain. Ce qui est montré, par des témoignages individuels en

temps de crise, est la contribution de l'assureur à la cohésion territoriale et nationale. Car finalement, c'est bien d'inclusion sociale qu'il s'agit.

Quelle part les assureurs prennent-ils à la réduction de la fracture territoriale ? Ils y contribuent en multipliant les services d'intérêt général que peuvent proposer les agents généraux sur le terrain. Ils peuvent aussi contribuer à réduire la fracture numérique, en encourageant leurs clients à créer une identité numérique et en soutenant des associations d'insertion par le codage. Enfin, ils peuvent aussi aider à combler la fracture générationnelle, en encourageant les nouveaux usages via des tarifs attractifs, en y associant des conseils de prévention.

Comment se préparer aux crises de demain ?

« *Never let a good crisis go to waste* », dit un proverbe anglais souvent attribué à Churchill. Comment les assureurs peuvent-ils capitaliser sur la concentration récente de crises ? L'enjeu est clairement de rester pertinent, d'éviter que ne se crée une déconnexion entre des pratiques techniques assurantielles et les attentes des clients et de la société civile.

■ Le grand défi aujourd'hui : « comment rester pertinent pour les clients dans nos contrats ? »

- A l'évidence, l'on ne peut pas se contenter d'exclure les nouveaux risques majeurs de nos contrats ; les assureurs doivent trouver un moyen de les intégrer de façon raisonnable, ce qui représente un vrai défi technique, de tarification, de connaissance des nouveaux risques volatiles, etc... En dernier ressort, c'est la question de l'assurabilité des risques qui est posée.

- Le corollaire à ce défi est l'impératif pour les assureurs de rester positionnés sur les enjeux de notre époque,

ceux qui parlent directement aux clients : l'environnement, l'inclusion sociale, etc. Concrètement, cela pose des défis d'intégration de nouveaux critères de tarification non liés au risque individuel mais à des risques qui seraient estimés aggravants pour tous, à l'image du réchauffement climatique. Le grand enjeu est de le faire sans jouer un rôle de « censeur », mais d'offrir un « encouragement » aussi efficace que possible à des comportements et usages qui contribuent à contenir ce risque.

- A l'autre extrémité du spectre des risques, l'une des évolutions observées des recours à l'assurance est un glissement progressif vers une couverture de risques de plus en plus diversifiés, souvent plus fréquents et plus faibles. Cela soulève la question de la sous-assurance généralisée, que l'on constate souvent tardivement, lorsque l'on est confronté à un défaut de couverture. Ce phénomène de sous-assurance est un vrai facteur de fragilisation et d'instabilité pour les individus comme pour la société.

■ Rester pertinent, c'est continuer à être respecté et sollicité comme un tiers de confiance

Dans une société française fragmentée par la défiance entre les acteurs, le rôle de « tiers de confiance » de l'assureur lui confère une place clé, qui est très concrète dans le cas de l'économie du partage. Mais au-delà de ce rôle de tiers de confiance, à l'ère des « *fake news* », les métiers de l'assurance ont une méthode et une matière à faire valoir. L'assurance, fondamentalement un métier de la donnée, peut agir pour achever de construire ce « modèle européen » de la protection des consommateurs et de bon usage de la donnée.

Il peut le faire dans le débat public, en défendant un usage régulé, utile et transparent de la donnée et en pesant dans la régulation des Gafam, et en déployant ses services sur les nouveaux risques susceptibles de générer les nouvelles crises : le cyber-risque en premier lieu. Il peut former ses experts de la

donnée pour mieux prévoir, mieux informer, alerter, jouer son rôle de vigie.

■ Rester pertinent, c'est se poser dès maintenant la question du défi suivant

Dans un article paru en avril 2020 ⁽³⁾ dans *The Economist*, Mark Carney s'attachait à l'évolution de la hiérarchie de nos valeurs à la suite de la crise de la Covid-19 et à une possible convergence des valeurs du secteur économique et de celles des individus. Ainsi il souligne que poussées dans leurs retranchements, la plupart des sociétés ont fait le choix de la santé et ont géré les conséquences économiques. Elles ont compris qu'elles devaient se comporter comme des communautés interdépendantes, ce qui a permis que les valeurs de dynamisme économique et d'efficacité soient complétées par des notions telles que la solidarité, la justice, la responsabilité ou la compassion.

Il y ajoute que le vrai test sera de savoir si cette nouvelle hiérarchie perdurera face au changement climatique dans la mesure où ce dernier concerne le monde entier (et dont personne ne pourra se protéger de manière isolée), où les scientifiques le positionnent comme le risque central de demain et où nous ne

pourrons y apporter une réponse satisfaisante que si nous prenons le problème en amont et de manière solidaire.

Si l'on considère que la crise de la Covid est une grande répétition par rapport à la crise du réchauffement climatique, comment devons-nous maintenant aborder les sujets environnementaux ? Comment mettre en place un vrai mode de gestion de crise ?

C'est un enjeu décisif pour conserver la confiance des clients et de la société civile dans son ensemble, et probablement le plus grand défi à venir... défi certes mais également parfaite opportunité pour les assureurs d'illustrer leur rôle en temps de crise.

Notes

1. *Ecrivain, statisticien et essayiste à l'origine notamment de la théorie du cygne noir (2007).*
2. *Thierry Derez, Bertrand Labilloy, Laurent Rousseau et Oliver Wild, « L'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'économie de l'assurance », Risques, n° 121, juin 2020.*
3. *The Economist, "Mark Carney on How Economy must Yield to Human Values".*

R E V U E D'ÉCONOMIE FINANCIÈRE

COMITÉ DE RÉDACTION

Présidents d'honneur

Jacques Delmas-Marsalet

Hélène Ploix

**

Thierry Walrafen, *Directeur de la publication*

Olivier Pastré, *Conseiller scientifique*

Xavier Mahieux, *Responsable éditorial*

Patrick Artus, *Directeur de la recherche et des études, Natixis*

Raphaëlle Bellando, *Professeur, Université d'Orléans*

Christian de Boissieu, *Professeur, Université Paris I*

Jean Boissinot, *Conseiller des gouverneurs, Banque de France*

Pierre Bollon, *Délégué général, Association française de la gestion financière*

Arnaud de Bresson, *Délégué général, Paris Europlace*

Jean-Bernard Chatelain, *Professeur, Université Paris I, GdRE « Monnaie Banque et Finance »*

Jézabel Couppey-Soubeyran, *Maître de conférences, Université Paris I Panthéon Sorbonne*

Claude Diebolt, *Directeur de recherche au CNRS, Université de Strasbourg*

Jean-Louis Fort, *Avocat à la Cour*

Stéphane Gallon, *Directeur de la division études, stratégie et risques, AMF*

Olivier Garnier, *Directeur général des statistiques, des études et de l'international, Banque de France*

Ulrich Hege, *Professeur, Toulouse School of Economics (TSE)*

Pierre Jaillet, *Chercheur associé, IRIS*

Fatos Koc, *Responsable de la gestion de la dette publique, OCDE*

Frédéric Lobe, *Professeur, Université de Lille II, SKEMA*

Catherine Lubochinsky, *Professeur, Université Paris II – Assas*

Sylvie Mathérat, *Groupe de haut niveau de la Commission européenne sur l'Union des marchés de capitaux*

Jean-Paul Pollin, *Professeur, Université d'Orléans*

Philippe Trainar, *Professeur, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)*

Natacha Valla, *Directrice générale adjointe de la politique monétaire, Banque centrale européenne*

38, rue de Ponthieu – 75008 Paris

Tél. : 01 73 44 03 20

Courriel : REF@aef.asso.fr

Site Internet : www.aef.asso.fr

L'économie, la finance et l'assurance après la Covid-19

Avant-propos

Les institutions financières françaises face à la crise de la Covid-19

FRANÇOIS VILLEROY DE GALHAU

Introduction

SYLVAIN DE FORGES, OLIVIER PASTRÉ

Retour sur l'histoire et perspectives

Histoire des modèles pandémiques

PIERRE-CHARLES PRADIER

Assurance et crises pandémiques

PIERRE MARTIN

L'économie de la peste dans les villes du XVII^e siècle

PIERRE DOCKÈS

La Covid-19, une chance pour l'Europe ?

PERVENCHE BERÈS

Crise de la Covid-19 : la place de l'assurance

dans le monde d'après

FLORENCE LUSTMAN

Renouveler la gestion de crise

STANLEY MCCHRYSAL

Les entreprises face à la Covid-19

Assurer l'avenir dans un monde incertain

THOMAS BUBERL

La capacité de réaction des banques dans la crise

de la Covid-19

LORENZO BINI SMAGHI

La gestion ESG, une solution à la crise de la Covid-19 ?

JEAN-JACQUES BARBERIS, MARIE BRIÈRE, SIMON JANIN

Quelques enseignements de l'impact de la Covid-19

sur le secteur de l'assurance

MARIE-DOHA BESANCENOT, CORINNE CIPÌÈRE

L'hôpital public face à la crise de la Covid-19

MIREILLE FAUGÈRE

L'économie face à la Covid-19

Pour une solution assurantielle aux catastrophes exceptionnelles

FLORENCE LUSTMAN

L'action des assureurs dans la crise de la Covid-19

PATRICK DIXNEUF

Cinq leçons sur l'avenir de l'assurance santé

après la Covid-19

ANDRÉ RENAUDIN

La résilience du secteur de l'assurance dans la crise

de la Covid-19

JÉRÔME JEAN HAEGELI, PATRICK SANER

Le rôle des assureurs crédit dans la crise de la Covid-19

WILFRIED VERSTRAETE

Covid-19 : les banques françaises au service de l'économie

MAYA ATIG

La gestion d'actifs, mobilisation de l'épargne face à la crise de la Covid-19

PIERRE BOLLON, THOMAS VALLI

Le *private equity* face à la crise de la Covid-19

MONIQUE COHEN

De l'intervention publique dans la crise de la Covid-19

DOUGLAS J. ELLIOTT

La pandémie de Covid-19 reflète et aggrave les failles du néolibéralisme

JEAN-PAUL POLLIN

Les dépenses sociales dans la crise de la Covid-19

FRANÇOIS ECALLE

Macroéconomie et défi climatique

Les défis exceptionnels posés par la crise de la Covid-19

CHRISTIAN DE BOISSIEU

La crise de la Covid-19 dans les pays en développement :

quelles conséquences et quelles perspectives ?

REMY RIOUX, ALEXIS BONNEL, HÉLÈNE DJOUFELKIT,

CÉCILE VALADIER

Géopolitique de l'énergie et crise de la Covid-19

PATRICE GEOFFRON, JEAN-MARIE CHEVALIER

Cassandra, le climat et la Covid-19

SYLVIE GOULARD

Le développement durable après la crise de la Covid-19

BERTRAND BADRÉ

Crise de la Covid-19, le retour des reliques barbares

PHILIPPE CHALMIN

Covid-19, la BEI accélère sa transformation

en banque européenne du climat

AMBROISE FAYOLLE

Politiques macroéconomiques

Endettement des États et crise de la Covid-19

EMMANUEL MOULIN

Endettement des entreprises françaises et crise

de la Covid-19

ROBERT OPHÈLE

L'Europe de la finance dans la crise de la Covid-19

OLIVIER GUERSENT

La réglementation financière peut-elle contrer la crise

de la Covid-19 ?

KLAAS KNOT

Les banques centrales pendant et après la pandémie de Covid-19

BENOÎT CCEURÉ

Les innovations des banques centrales dans la crise

de la Covid-19

MICHEL AGLIETTA, SABRINA KHANNICHE

La crise de la Covid-19 va-t-elle entraîner un retour

de l'inflation ?

PATRICK ARTUS

La pandémie de Covid-19 accélère l'obsolescence

des normes comptables

BERTRAND JACQUILLAT

Conclusion

JEAN-HERVÉ LORENZI, PHILIPPE TRAINAR

Chronique d'histoire financière

Fermetures d'écoles, épidémies et niveau de scolarité :

une perspective historique basée sur l'épidémie

de poliomyélite en 1916 aux États-Unis

KEITH MEYERS, MELISSA A. THOMASSON

ISBN 978-2-37647-048-9

ISSN 0987-3368

Prix : 50,00 €



9 782376 470489